

## Reprise des permanences juridiques au tribunal judiciaire de Saint-Gaudens

Horaires Modifiées du 28 mai au 9 juillet 2020

### Les permanences juridiques **GRATUITES** au tribunal de grande instance de Saint-Gaudens

Palais de justice – BP 189 – 31806 Saint-Gaudens Cedex  
Tél. : 05 61 89 80 50

Pour vous renseigner sur vos droits et vos obligations  
et vous orienter dans vos démarches,  
des consultations juridiques gratuites  
vous sont proposées.

#### AVOCATS

Les avocats vous conseillent dans tous les domaines du droit : famille, travail, consommation, surendettement, logement, pénal.

→ Le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 45 sans rendez-vous.

#### NOTAIRES

Les notaires vous conseillent dans les domaines suivants : successions, actes de notoriété, donations, acquisitions immobilières, PACS, consentements à adoption, conséquences matérielles du divorce.

→ Le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de 13 h 45 à 16 h 45 sur rendez-vous.  
Tél. : 05 62 73 58 68 (Chambre interdépartementale des notaires).

#### HUISSIERS DE JUSTICE

Les huissiers de justice vous conseillent dans les domaines suivants : recouvrement de pensions alimentaires, chèques sans provision, dettes locatives, exécution des décisions de justice...

→ Le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de 9 h à 11 h sur rendez-vous.  
Tél. : 05 61 33 70 90 (CDAD de la Haute-Garonne) ou 05 61 52 74 91 (Chambre départementale des huissiers de justice).

*L'accueil du tribunal de grande instance  
de Saint-Gaudens vous orientera vers la salle.*

- le jeudi 28 mai de 13h45 à 16h45
- le mercredi 3 juin de 13h45 à 16h45
- le jeudi 4 juin de 9 h à 12h
- le jeudi 11 juin de 13h45 à 16h45
- le mercredi 17 juin de 9 h à 12h et de 13h45 à 16h45
- le jeudi 18 juin de 9 h à 12h
- le mercredi 24 juin de 13h45 à 16h45
- le jeudi 25 juin de 13h45 à 16h45
- le mercredi 1er juillet de 9 h à 12h et de 13h45 à 16h45
- le jeudi 2 juillet de 9 h à 12h
- le mercredi 8 juillet de 13h45 à 16h45
- le jeudi 9 juillet de 9 h à 12h



### BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES (BAV)

*Soutien aux victimes d'infraction pénale, information sur leurs droits et accompagnement.*

→ ~~Permanences physiques : vendredi de 9 h à 12 h sur rendez-vous et de 13 h 45 à 16 h 45 sans rendez-vous.~~

→ Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 45.

Permanences tenues par un juriste et un psychologue de l'association commingeoise de contrôle judiciaire socio-éducatif (ACCJSE).

Tél. : 06 81 35 72 61.

Une juriste du Bureau d'Aide aux Victimes est également présente aux audiences correctionnelles et de comparution immédiate.

tous les jours sur rendez-vous de 9h à 12 et de 13h45 à 17h ( prise de rdv au 06 81 35 72 61)

### MEDIATION FAMILIALE

*Information sur la médiation familiale qui vise à préserver ou restaurer les liens familiaux et à prévenir un éclatement du groupe familial ou un conflit entre générations.*

→ Premier entretien d'information gratuit et confidentiel avec un médiateur familial : un lundi par mois de 9 h à 12 h sans rendez-vous.

Permanences tenues par l'association Ecoute Moi Grandir (EMG) - Tél. : 05 82 95 25 83.

### AIDE A LA TUTELLE FAMILIALE

*Information à destination des tuteurs et curateurs familiaux (dépôt d'une requête devant le juge des tutelles, diligences et responsabilités inhérentes à leur désignation, aide à la rédaction des inventaires et des comptes de gestion...).*

→ ~~Permanence physique : le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.~~

Permanences tenues par un mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Entretien téléphonique le 1er mercredi de chaque de 13h45 à 17h sur RDV (Prise de RDV au 0534281806 tous les jours de 10h à 12 et de 14h00 à 17h)

Pour toutes informations sur les autres permanences de professionnels du droit en Haute-Garonne, vous pouvez vous reporter au dépliant **Une question juridique ?** disponible à l'accueil du tribunal de grande instance de Saint-Gaudens ou sur le site du CDAD de la Haute-Garonne :

[www.cdad-hautegaronne.justice.fr](http://www.cdad-hautegaronne.justice.fr)

